

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2003 B 00895

Numéro SIREN : 447 921 990

Nom ou dénomination : VALEDOR

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2019 sous le numéro de dépôt 19280

VALEDOR

Société par Actions Simplifiée au capital de €229.616
Siège social : ZAC de la Clairière - Route de Chevreuse
Lieudit « La Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

n° de
dépôt



n° de
gestion

19290

08 OCT. 2019

447 921 990 RCS VERSAILLES

n° de
facture

Quint.

n° de
chrono

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2019 ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE
DU 30 SEPTEMBRE 2019**

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019, s'élevant à (€1.186.899,04), dont €99.233 de CICE, au report à nouveau débiteur.

En conséquence :

- la réserve légale reste fixée à €22.872,
- la prime de fusion reste fixée à €1.228.695,
- le report à nouveau débiteur est porté de (€4.539.300,89) à (€5.726.199,87).

En outre, conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Ont voté pour 14.294 voix

Cette résolution est adoptée.

COPIE CERTIFIEE CONFORME

VALEDOR

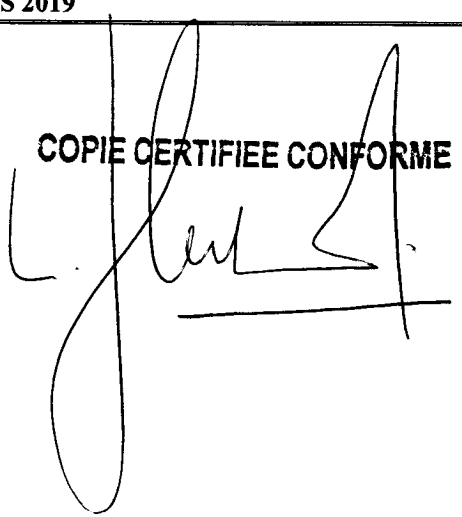
Société par actions simplifiée au capital de €229.616
Siège social : ZAC de la Clairière - Route de Chevreuse
Lieudit « La Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

447 921 990 RCS VERSAILLES

COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019

COPIE CERTIFIEE CONFORME

A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the text 'COPIE CERTIFIEE CONFORME' and extends downwards.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS VALEDOR

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise route de Chevreuse 78120 RAMBOUILLET

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 4 7 9 2 1 9 9 0 0 0 0 1 9

Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2019

				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)				AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *		AB		AC			
		Frais de développement *		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF	25 303	AG	18 816	6 486	
		Fonds commercial (1)		AH	5 565 353	AI		5 565 353	
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO			
		Constructions		AP	5 500	AQ	3 464	2 035	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	627 115	AS	357 364	269 751	
		Autres immobilisations corporelles		AT	1 093 349	AU	559 474	533 874	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV			
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD	211 556	BE		211 556	
		Prêts		BF	11 408	BG		11 408	
		Autres immobilisations financières*		BH	51 305	BI		51 305	
TOTAL (II)				BJ	7 590 891	BK	939 120	6 651 771	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL	12 233	BM		12 233	
		En cours de production de biens		BN		BO			
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT	2 975 372	BU		2 975 372	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX	153 829	BY	1 173	152 656	
		Autres créances (3)		BZ	1 984 445	CA		1 984 445	
		Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE			
Disponibilités		CF	217 958	CG		217 958			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH	174 961	CI		174 961		
	TOTAL (III)		CJ	5 518 801	CK	1 173	5 517 628		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)		CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)		CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	13 109 693			1A	940 293	12 169 399
Renvois : (1) Dont droit au bail :		23 500	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS VALEDOR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 229 616)			DA	229 616	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 228 695	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	22 872	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(4 539 300)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 186 899)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(4 245 016)	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	76 224	
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR	76 224		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 043 335	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 956 683	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 427 952	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 105 121	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	93 606	
Compte régul.	Autres dettes			EA	711 492	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	16 338 192		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 169 399		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 478 612	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 903 538	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALEDOR				Néant ☐ *		
		Exercice N				
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		
					Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	35 971 514	FB	FC	35 971 514
	Production vendue { biens * services *	FD	2 007 949	FE	FF	2 007 949
		FG	607 524	FH	FI	607 524
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	38 586 989	FK	FL	38 586 989
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	
	Subventions d'exploitation				FO	2 501
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	46 837
	Autres produits (1) (11)				FQ	17 989
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	31 313 556
	Variation de stock (marchandises)*				FT	(208 483)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	79 100
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	(1 075)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	3 404 320
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	383 524
	Salaires et traitements*				FY	2 759 768
	Charges sociales (10)				FZ	903 190
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*			GA	166 120
					GB	
					GC	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	193 535
	Autres charges (12)				GF	38 993 556
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GG	(339 238)
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	2 895
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	2 895
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	152 497
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	152 497
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(149 602)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(488 841)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS VALEDOR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	79 554	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	105	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	79 659	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	777 717	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	777 717	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(698 057)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	38 736 872	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	39 923 771	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 186 899)	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	318 078
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	46 837
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	178 239
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Détail produits et charges exceptionnels

[illegible]

☒

4

Si la case est cochée, le montant de la colonne "A" sera ajouté à la rubrique de la liasse fiscale.
Si la case n'est pas cochée, les montants sont déjà intégrés dans la rubrique de la liasse fiscale.

Les colonnes B et C ne sont à servir que pour les charges et produits non comptabilisés en 672 et 772

Règles et méthodes comptables

SAS VALEDOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 12 169 399 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant une perte de 1 186 899 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En effet, malgré une situation nette comptable négative caractérisée par des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, la continuité d'exploitation n'est pas altérée, la société bénéficiant du soutien financier de son actionnariat et de son groupement de distribution.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 12 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 1 à 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1,57%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible pour les agents de maîtrise et les cadres, moyen pour les employés
- Table de taux de mortalité : TG05

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles pour l'exercice a été constaté pour un montant de 99 233 euros.

Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 648900 Crédit d'impôt CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient donc en diminution des charges de personnel.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises est notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de recrutement, de maintien de l'emploi et de renforcement du besoin en fond de roulement.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SAS VALEDOR										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						2		3		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	5 558 240	KE		KF	32 417	
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	C	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
			Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	5 500	KN		KO	
			Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	508 809	KT		KU	118 307
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	918 920	KW		KX	98 781	
		Matériel de transport*				KY	13 137	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	53 232	LC		LD	9 277	
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	1 499 599	LO		LP	226 365	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés					IP	161 732	IR		IS	49 824
Prêts et autres immobilisations financières					IT	56 100	IU		IV	6 613		
TOTAL IV					LQ	217 832	LR		LS	56 437		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	7 275 672	0H		0J	315 219		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV	5 590 657	LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	C	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB		MC	
			Sur sol d'autrui		IR		MD	5 500	ME		MF	
			Inst. gales, agencts et am. des constructions		IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	627 115	MK		ML	
		Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM	1 017 702	MN		MO	
		Matériel de transport			IV		MP	13 137	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	62 509	MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY		NG	1 725 965	NH		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7	
		Autres participations					I0		0X		0Y	
		Autres titres immobilisés					II		2B	211 556	2C	
Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E	62 713	2F			
TOTAL IV					I3		NJ	274 269	NK			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K	7 590 891	0L			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/03/2019

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS VALEDOR

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS VALEDORNéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	EL	EM	EN
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	PF	PG	PH
		16 386	2 430		18 816
Terrains		PI	PJ	PK	PL
Constructions	Sur sol propre	PM	PN	PO	PQ
	Sur sol d'autrui	PR	PS	PT	PU
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	PW	PX	PY
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	QA	QB	QC
		297 155	60 208		357 364
Autres	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	QE	QF	QG
		409 880	95 309		505 190
immobilisations corporelles	Matériel de transport	QH	QI	QJ	QK
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	QM	QN	QO
	Emballages récupérables et divers	QP	QR	QS	QT
		13 137	7 714		13 137
		33 433			41 147
TOTAL III		QU	QV	QW	QX
		756 613	163 690		920 303
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	ØP	ØQ	ØR
		773 000	166 120		939 120

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS VALEDORNéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
Provisions pour dépréciation	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
	sur immobilisations	– incorporelles	6A	6B	6D
		– corporelles	6E	6F	6H
		– titres mis en équivalence	02	03	05
		– titres de participation	9U	9V	9X
		– autres immobilisations financières (1) *	06	07	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UF	
		– financières	UG	UH	
		– exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS VALEDOR										Néant ☐ *	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN				
		Prêts (1) (2)	UP	11 408	UR		US	11 408			
		Autres immobilisations financières	UT	51 305	UV		UW	51 305			
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA								
		Autres créances clients	UX	153 829		153 829					
		Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)	ZI								
		Personnel et comptes rattachés	UY	2 244		2 244					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	130 808		130 808					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	232 162		232 162					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	307		307					
		Divers	VP	46 119		46 119					
		Groupe et associés (2)	VC								
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 572 804		1 572 804					
		Charges constatées d'avance	VS	174 961		174 961					
	TOTAUX			VT	2 375 950	VU	2 313 236	VV	62 713		
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD	3 400							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VE								
			VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y								
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z								
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	3 903 538	3 903 538				
				à plus d'1 an à l'origine	VH	2 139 797	280 217	1 061 899	797 681		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 128 388		1 128 388					
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	4 427 952		4 427 952					
		Personnel et comptes rattachés	8C	453 866		453 866					
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	214 860		214 860					
	Etat et autres	Impôts sur les bénéfices	8E								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	139 147		139 147					
collectivités publiques		Obligations cautionnées	VX								
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	297 247		297 247					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J	93 606		93 606					
		Groupe et associés (2)	VI	2 828 294		2 828 294					
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	711 492		711 492					
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ								
		Produits constatés d'avance	8L								
TOTAUX			VY	16 338 192	VZ	14 478 612	1 061 899	797 681			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	16			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	272 432	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

ERIC Sulpice

EXPERTISE ET AUDIT

VALEDOR

Société par Actions Simplifiée

ZAC de la Clairière- Route de Chevreuse
Lieudit « la Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

RCS VERSAILLES 447 921 990

**Rapports du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Mars 2019

SARL à associé unique au capital de 20.000 €

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables d'Orléans et à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de VERSAILLES.

26, rue d'Ablis - 28000 CHARTRES - Tél. : 09.81.09.13.01

SIRET 505 049 049 00032

E.mail : eric.sulpice.expertise@orange.fr

VALEDOR

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 229.616 €

ZAC de la Clairière- Route de Chevreuse
Lieudit « la Ville Neuve de Rambouillet »
78120 RAMBOUILLET

RCS VERSAILLES 447 921 990

**Rapport du Commissaire aux Comptes
Sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 Mars 2019

A l'Assemblée Générale de la société VALEDOR,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société VALEDOR relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société VALEDOR à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les notes « règles générales » et « faits caractéristiques » de l'annexe.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion

exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

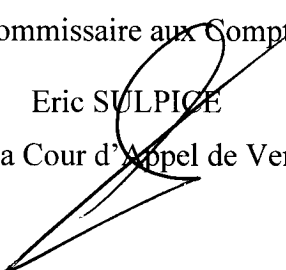
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Chartres, le 31 Aout 2019
Le Commissaire aux Comptes
Eric SULPICE
Inscrit à la Cour d'Appel de Versailles



Désignation de l'entreprise SAS VALEDORDurée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12Adresse de l'entreprise route de Chevreuse 78120 RAMBOUILLETDurée de l'exercice précédent* 12Numéro SIRET* 4 4 7 9 2 1 9 9 0 0 0 0 1 9Néant ☐ *Exercice N clos le,
31/03/2019

				Exercice N clos le, 31/03/2019			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)				AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	25 303	AG	18 816	6 486
		Fonds commercial (1)	AH	5 565 353	AI		5 565 353
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	5 500	AQ	3 464	2 035
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	627 115	AS	357 364	269 751
		Autres immobilisations corporelles	AT	1 093 349	AU	559 474	533 874
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD	211 556	BE		211 556
		Prêts	BF	11 408	BG		11 408
		Autres immobilisations financières*	BH	51 305	BI		51 305
TOTAL (II)		BJ	7 590 891	BK	939 120	6 651 771	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	12 233	BM		12 233
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	2 975 372	BU		2 975 372
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	153 829	BY	1 173	152 656
		Autres créances (3)	BZ	1 984 445	CA		1 984 445
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE		
Disponibilités		CF	217 958	CG		217 958	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	174 961	CI		174 961	
	TOTAL (III)	CJ	5 518 801	CK	1 173	5 517 628	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	13 109 693	IA	940 293	12 169 399	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		23 500	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :			Créances :

Désignation de l'entreprise		SAS VALEDOR		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 229 616)			DA	229 616	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	1 228 695	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	22 872	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	(4 539 300)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 186 899)	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	(4 245 016)	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	76 224	
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR	76 224	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	6 043 335	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	3 956 683	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	4 427 952	
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 105 121	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	93 606	
	Autres dettes			EA	711 492	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	16 338 192		
Ecart de conversion passif* (V)			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	12 169 399		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	14 478 612
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	3 903 538	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS VALEDOR							Néant ☐ *	
			Exercice N					
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		FA	35 971 514	FB		FC	35 971 514
	Production vendue	biens *	FD	2 007 949	FE		FF	2 007 949
		services *	FG	607 524	FH		FI	607 524
	Chiffres d'affaires nets *		FJ	38 586 989	FK		FL	38 586 989
	Production stockée*						FM	
	Production immobilisée*						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	2 501
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)						FP	46 837
	Autres produits (1) (11)						FQ	17 989
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	38 654 317
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS
Variation de stock (marchandises)*						FT	(208 483)	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	79 100	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(1 075)	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 404 320	
Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	383 524	
Salaires et traitements*						FY	2 759 768	
Charges sociales (10)						FZ	903 190	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	– dotations aux amortissements*				GA	166 120
			– dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD		
Autres charges (12)						GE	193 535	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	38 993 556	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(339 238)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	2 895
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
	Total des produits financiers (V)						GP	2 895
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	152 497
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	Total des charges financières (VI)						GU	152 497
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(149 602)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(488 841)	

group

Règles et méthodes comptables

SAS VALEDOR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 12 169 399 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 186 899 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 24/06/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En effet, malgré une situation nette comptable négative caractérisée par des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, la continuité d'exploitation n'est pas altérée, la société bénéficiant du soutien financier de son actionnariat et de son groupement de distribution.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 an
- * Constructions : 10 à 12 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 20 ans
- * Matériel de transport : 1 à 3 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 5 à 10 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode (méthode rétrospective prorata temporis) tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 1.57%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Taux de rotation du personnel : faible pour les agents de maîtrise et les cadres, moyen pour les employés
- Table de taux de mortalité : TG05

Règles et méthodes comptables

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles pour l'exercice a été constaté pour un montant de 99 233 euros.

Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 648900 Crédit d'impôt CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient donc en diminution des charges de personnel.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises est notamment affecté à des efforts en matière d'investissement, de recrutement, de maintien de l'emploi et de renforcement du besoin en fond de roulement.

Faits caractéristiques

Autres éléments significatifs

Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2014, la société a changé d'enseigne sous laquelle est exploitée son activité d'hypermarché. A compter du 9 avril 2013, l'activité est exercée sous l'enseigne "E.Leclerc".

Les pertes cumulées s'expliquent en grande partie par les perturbations en 2013 et en 2014 liées au changement d'enseigne, au transfert du magasin et à l'indisponibilité du parking pour la clientèle.

Ces perturbations sont solutionnées à ce jour.

Compte tenu du caractère exceptionnel de ces événements, des mesures prises et des prévisions, les comptes sont établis selon le principe de continuité d'exploitation.

Il subsiste plusieurs litiges en cours, notamment :

- un litige avec le propriétaire sur la non délivrance dans des conditions normales du nouvel ensemble immobilier, notamment du parking;
- un litige avec le propriétaire et le bureau d'étude d'amiante de l'ancien magasin et notamment sur l'exactitude du DTA (Document Technique Amiante).

Dans le cadre de ce dernier et suite à la décision favorable à VALEDOR du tribunal, la société a perçu, en 2018, une indemnité constatée en produit pour 652 K€. La partie adverse a fait appel de la décision.

La décision rendue suite à l'appel de la partie adverse, est en défaveur de VALEDOR. La société a été condamnée à rembourser l'indemnité reçu dans sa totalité, soit 652K€. Ce montant a été comptabilisé en charge exceptionnelle.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	5 541 854	23 500		5 565 354
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 387	8 917		25 304
Immobilisations incorporelles	5 558 241	32 417		5 590 657
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	5 500			5 500
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	508 809	118 307		627 116
- Installations générales, agencements aménagements divers	918 920	98 782		1 017 702
- Matériel de transport	13 137			13 137
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	53 232	9 277		62 509
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	1 499 599	226 366		1 725 965
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	161 732	49 824		211 556
- Prêts et autres immobilisations financières	56 100	6 613		62 714
Immobilisations financières	217 832	56 437		274 270
ACTIF IMMOBILISE	7 275 672	315 220		7 590 892

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/03/2019
Éléments achetés	5 541 854
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	5 541 854

Suite à la transposition de la directive comptable unique, une présomption de durée d'utilisation non limitée du fonds commercial est

Notes sur le bilan

introduite dans le P.C.G. En compensation de cette présomption permettant de ne pas amortir, un test annuel systématique de dépréciation du fonds commercial est imposé.

La mise en œuvre de ces nouvelles règles sur le traitement des fonds commerciaux n'a pas eu d'incidence sur les comptes annuels.

En application des dispositions de l'article 214-3 du PCG, nous avons estimé que notre fonds commercial n'a pas de durée de vie limitée et à ce titre, il n'est pas amorti.

La mise en œuvre du test de dépréciation de notre fonds commercial n'a pas conduit à constater de dépréciation au titre de cet exercice.

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	16 387	2 430		18 817
Immobilisations incorporelles	16 387	2 430		18 817
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui	3 007	458		3 465
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	297 156	60 209		357 364
- Installations générales, agencements aménagements divers	409 881	95 309		505 190
- Matériel de transport	13 137			13 137
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	33 433	7 714		41 147
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	756 614	163 690		920 304
ACTIF IMMOBILISE	773 000	166 120		939 121

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 375 950 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	11 408		11 408
Autres	51 305		51 305
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	153 830	153 830	
Autres	1 984 446	1 984 446	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	174 961	174 961	
Total	2 375 950	2 313 237	62 714
Prêts accordés en cours d'exercice	3 400		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Avoirs sur ach. À recevoir	5 507
Ristournes centrale scadif a recevo	559 175
Ristournes centrale scaparf a recev	13 206
Ristournes a recevoir autres centra	8 663
Participations centrale scadif a re	407 125
Pp centrale scaparf à recevoir	24 320
Avoirs a recevoir sur frais generau	89 493
Etat - produits a recevoir	46 119
divers produits a recevoir	25 936
Total	1 179 544

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 229 616,00 euro décomposé en 14 351 titres d'une valeur nominale de 16,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	14 351	16,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	14 351	16,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	76 224				76 224
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	76 224				76 224
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 16 338 192 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	3 903 538	3 903 538		
- à plus de 1 an à l'origine	2 139 798	280 218	1 061 899	797 681
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	1 128 389	1 128 389		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 427 953	4 427 953		
Dettes fiscales et sociales	1 105 121	1 105 121		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	93 606	93 606		
Autres dettes (**)	3 539 788	3 539 788		
Produits constatés d'avance				
Total	16 338 192	14 478 612	1 061 899	797 681
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	272 432			
(**) Dont envers les associés	2 016			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 16 euro.

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	102 747	102 747	
Emprunts et dettes divers	2 826 279	2 826 279	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	2 929 026	2 929 026	

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fact a rec fourn marchandises	296 572
Fact a rec ttc fourn fg	807 484
int.courus empr.etab.credit	1 792
Interets courus a payer	5 081
Interets courus credit vendeur	3 900
C/ct scadif expansion-interets a pa	2 000
dette prov. pour congés payés	196 903
Prime annuelle a payer	48 171
Charges soc /congés a payer	62 083
Charges sociales s/ primes a verser	15 188
Charges fiscales s/congés a payer	4 194
etat - charges a payer	261 861
Etat charges a payer-taxé apprentis	4 425
Etat charges a payer-taxé formation	6 532
Etat charges a payer-taxé construct	15 253
Clients - tickets	52 450
Clients - ba papiers	540
Divers - charges à payer	654 552
Total	2 438 982

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Achats constatés d'avance	17 050		
Charges constatées d'avance	157 911		
Total	174 961		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2019
Ventes magasin	28 430 070
Ventes carburant	9 549 395
Prestations de service	607 524
TOTAL	38 586 989

Résultat et impôts sur les bénéfices

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 1 693 931 euro. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	59 434
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourant à diminuer la dette future	59 434
C. Déficits reportables	5 453 246
D. Moins-values à long terme	
Estimation du montant de la créance future	1 693 931
Base = (A - B - C - D)	
Impôt valorisé au taux de 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà	

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 88 personnes dont 5 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens	11	
Employés	67	
Ouvriers	3	
Total	88	

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	192 282
Engagements de crédit-bail mobilier	1 137 339
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	1 329 621
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Autres informations

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine			2 500 000		2 500 000
Cumul exercices antérieurs			1 367 123		1 367 123
Dotations de l'exercice			250 000		250 000
Amortissements			1 617 123		1 617 123
Cumul exercices antérieurs			1 747 961		1 747 961
Exercice			318 078		318 078
Redevances payées			2 066 039		2 066 039
A un an au plus			317 811		317 811
A plus d'un an et cinq ans au plus			794 528		794 528
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer			1 112 339		1 112 339
A un an au plus					
A plus d'un an et cinq ans au plus			25 000		25 000
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle			25 000		25 000
Montant pris en charge dans l'exercice			318 078		318 078

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 192 282 euro